



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MARS 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016/03/28

DATE DE CONVOCATION
16/03/2015

DATE D'AFFICHAGE
16/03/2015

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-TROIS MARS A VINGT HEURES TRENTE,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de **M. GATARD Christian**, Maire.

Mme LEREBOURG Delphine est élue secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 28

VOTANTS 33

PRÉSENTS

M. GATARD Christian, Mme LAUNAY Michèle, M. VALLEE Didier,
Mme MONMARCHÉ-VOISINE Agnès, M. GUILLARD Jean-François,
Mme RIOLET Murielle, M. JOSELON Jacques, Mme LABRANDE Nicole,
M. GADRAT Antoine, M. SCAVINER Yves, Mme HALLARD Claudie, M. SARR
Abdoulaye, Mme CHAMPIGNY Sylvaine, Mme KOSTRZEWA Florence,
M. GENTILHOMME Jacques, Mme LEREBOURG Delphine, M. COUILLANDEAU
Jean-Michel, Mme ENCRINE Eloïse, Mme DAUMAIN Marie-Agnès, M. DOMISE
Gérard, Mme GRAMMONT Christine, M. BORDAS Laurent, Mme GAULTIER-
BRAULT Geneviève, M. LAMY Michel, Mme DANINOS Sandrine,
Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, Mme LHERITIER Florence et M. ROLQUIN
Michel.

RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 33

VOIX CONTRE : -

ABSTENTIONS -

ABSENTS ET EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme DUGUET Véronique à Mme LABRANDE Nicole
M. BERTRAND Louis à M. GADRAT Antoine
M. BARON Philippe à M. GATARD Christian
Mme COULON Nathalie à Mme DAUMAIN Marie-Agnès
M. RUSSEAU Guy à M. SCAVINER Yves

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 11 AVR. 2016

REÇU EN PREFECTURE

LE : 11 AVR. 2016

PUBLIE OU NOTIFIE

LE : 30 MARS 2016

OBJET

ADMINISTRATION GENERALE

Motion relative au projet de traité de libre échange
Transatlantique « TAFTA »

Le Maire

C. GATARD



Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la note d'information suivante :

Le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Area) ou TTIP (Trans-Atlantic Trade and Investment Partnerchip) ou PTCI (Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement) vise à davantage libéraliser les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Si ce marché transatlantique aboutit pleinement, il créera, sur 14 millions de km², la plus grande zone de libre-échange de l'histoire dans un marché représentant presque la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux.

Le Conseil municipal de Chambray-lès-Tours,
Considérant :

- l'opacité des négociations qui est largement critiquée depuis 2013,
- que les principaux objectifs du traité que sont la suppression des droits de douane pour les échanges de biens, l'harmonisation et le contrôle des normes des Etats (brevets, normes environnementales, sanitaires, droit du travail...) et la suppression des dispositions de protectionnisme et de préférence nationale pourraient ainsi permettre la remise en cause des normes de protection sociale, environnementale et sanitaire, l'hégémonie programmée des grands groupes et multinationales et par conséquent la mise en péril des PMI / PME,
- que les services publics nationaux et locaux ne seraient pas exclus de cette ouverture à la concurrence et que l'état actuel des pourparlers ne permet pas de vérifier qu'ils seront protégés,
- que ces accords s'appliqueraient à tous les niveaux de l'Etat y compris au niveau des communes et que les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique et qu'en cas de mise en application du traité transatlantique TAFTA, elles seraient en premières lignes,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
A L'UNANIMITÉ

• **REFUSE :**

- que les négociations sur ce traité transatlantique soient conduites sans un véritable contrôle démocratique des États, notamment de la France,
- toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et local en matière sociale, environnementale, éducative, culturelle, de santé,
- la logique de mise en concurrence des territoires, des citoyens et des PME sans aucune protection et sauvegarde adéquates.

• **DECLARE** la commune de Chambray-lès-Tours hors TAFTA.

• **DIT** qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à M. le Préfet d'Indre-et-Loire,
- aux services municipaux concernés : Administration Générale et Cabinet du Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme :



Le Maire,

C. Gatard
C. GATARD